

# BPA Travaux des Productions Horticoles

## Un diplôme vers l'emploi !

Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 3  
N° de fiche RNCP : 5831



### Métiers visés et débouchés

#### OUVRIER.ÈRE QUALIFIÉ.E EN HORTICULTURE ORNEMENTALE ET LÉGUMIÈRE

Il.elle se situe entre l'ouvrier.ère et le personnel d'encadrement. Il.elle réalise les tâches techniques et la conduite des cultures et des productions. Il.elle participe à la réalisation des travaux de récolte, de conditionnement des produits, à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements.

### Objectif

Valider le BPA Travaux des Productions Horticoles, Diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture

- ♣ Les principales activités confiées à un titulaire du BPA TPH sont :
  - La préparation de son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement
  - La mise en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles
  - La participation ou réalisation seul.e les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes
  - La participation ou réalisation seul.e les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements
  - La contribution à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur
- ♣ **Poursuites d'études possibles** : Bac Pro, CS, etc.

### Organisation de l'alternance

- ♣ Formation d'une durée de **800 h maximum**
- ♣ Date : **entrée en septembre** ou selon les compétences visées et/ou nécessaires
- ♣ **Délai d'accès à la formation** : Au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat
- ♣ **Alternance** : 12 semaines de cours au CFA (35h hebdomadaires) en moyenne et 5 semaines de congés payés par an

### Public

Tout public, y compris en situation de handicap, satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme.

### Pré-requis d'entrée en formation

- ♣ Avoir suivi le **cycle complet de 3ème**
- ♣ Avoir **entre 15 et 29 ans**
- ♣ Au-delà de 29 ans possible sous condition : contacter le CFA
- ♣ Signer un **contrat d'apprentissage** ou de professionnalisation

### Admission

- ♣ **AFFELNET** ou **dossier de candidature** à demander auprès du CFA
- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique
- ♣ **Tests de positionnement** (individualisation du parcours possible)

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

💻 [cfppa.hanvec@educagri.fr](mailto:cfppa.hanvec@educagri.fr) 🌐 [www.kerliver.com](http://www.kerliver.com)

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver

# Formation par apprentissage

## Méthodes et moyens pédagogiques

- ♣ Cours en salle - Salle informatique - Centre de ressources
- ♣ Mises en situation professionnelle
- ♣ Serres de production florale et légumière - Pépinières
- ♣ Sorties pédagogiques - Atelier agroéquipement
- ♣ Accompagnement personnalisé - Tutorat - FAD

## Modalités d'évaluation

- ♣ **Certification du diplôme** : Contrôles en cours de formation
- ♣ Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 3

## Contenu de la formation

- ♣ **Domaine commun** :  
Mathématiques, Expression-communication, Economie, Agronomie-biologie
- ♣ **Domaine professionnel** :  
Reconnaissance des végétaux, Multiplication des végétaux, Installation et suivi de culture, Récolte et préparation des commandes, Commercialisation

## Insertion / Indicateurs

- ♣ 86,1 % de **réussite** aux examens (2019-2020-2021)
- ♣ 91,7 % de **satisfaction** (2019-2020-2021)
- ♣ 12 mois après la formation (sortis en 2019) :
  - 33 % de poursuite d'études après examens
  - 65 % sur le marché du travail dont 43 % en emploi

## Frais, salaires et aides

- ♣ **Formation gratuite** : les coûts de formation sont pris en charge par les Organismes Financeurs de l'Apprentissage (OPCO).
- ♣ Simulation de la **rémunération et des aides** :  
[alternance.emploi.gouv.fr](http://alternance.emploi.gouv.fr)
- ♣ Aide possible aux **frais annexes** (hébergement, restauration, premier équipement, permis)
- ♣ Les apprentis BPA en 1 an (déjà titulaire d'un diplôme de niveau 3 dans le même domaine) sont considérés comme étant en formation complémentaire. Leur rémunération se base donc sur le salaire de 2ème année majoré de 15%.

Salaire des apprentis				
(Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti)				
Période d'apprentissage / Âge	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 <sup>ère</sup> année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 <sup>ème</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %

## Transport / Restauration / Hébergement

- ♣ **Navette** possible entre le lycée de l'Aulne à Châteaulin et Kerliver (17,25 €/semaine) et/ou la gare de Châteaulin et Kerliver (2,65 € pour un trajet par semaine et 5,25 € pour un aller-retour par semaine)
- ♣ Possibilité d'**internat** à Châteaulin avec petit-déjeuner et dîner (21,20 €/semaine)
- ♣ **Demi-pension** = déjeuner possible à Kerliver (28,10 €/semaine)

## Accompagnement

- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique et **soutien** scolaire
- ♣ **Aménagements** de parcours individualisé
- ♣ **Appui** à la signature du contrat d'apprentissage

## Les + de la formation

- ♣ Modules « Commercialisation » et « Conduite »
- ♣ Voyage d'études en France ou à l'étranger ( Sous réserve de financements (actions, subventions))

## Accessibilité



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation d'handicap

## Contacts :

- ♣ **Coordinateur.rice de formation** : Catherine BOURGOUGNON
- ♣ **Secrétariat du CFA** : 02 98 20 00 08

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

✉ [cfppa.hanvec@educagri.fr](mailto:cfppa.hanvec@educagri.fr) 🌐 [www.kerliver.com](http://www.kerliver.com)

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver